

## **Motion de la commission permanente de l'Eurométropole**

### **« Air France doit maintenir ses liaisons aériennes vers les aéroports parisiens »**

La commission permanente a appris avec consternation la suppression des liaisons d'Air France vers Orly, qui vient après la suppression des liaisons vers Roissy.

Cette décision, si elle était concrétisée, aboutirait à supprimer toute relation aérienne régulière entre Strasbourg et les aéroports parisiens.

Elle contredit tous les efforts déployés par l'Etat et les collectivités pour assurer l'avenir de l'aéroport de Strasbourg Entzheim, composante sensible des fonctions européennes de Strasbourg.

Elle constitue également une mauvaise affaire pour la compagnie Air France, en la privant d'un pré-acheminement vers les destinations intercontinentales via les aéroports parisiens. L'expérience a montré que la substitution par un pré-acheminement ferroviaire entraînait une perte de clientèle et un report d'une partie de celle-ci au bénéfice d'autres compagnies aériennes, qui partent d'autres aéroports.

La commission permanente demande solennellement à la compagnie Air France de reconsidérer cette orientation, et d'assurer au moins quatre liaisons aériennes directes quotidiennes entre Strasbourg et les plate-formes parisiennes, et les correspondances inter-régionales et internationales.

Un contact sera établi dès ce jour avec tous les partenaires de l'aéroport pour une mobilisation commune.

**Motion adoptée lors de sa réunion du 16 octobre 2015**